



## Finances

### PV N° 8

#### INFORMATION DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES DE FOOTBALL :

##### TRESORERIE LIGUE – RELEVÉ N°3 SAISON 2025/2026

Les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°3 au 27/04/2026. En application de l'article 47.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot, la Commission Régionale des Règlements leur inflige une pénalité de quatre (4) points au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation **au 11/05/2026**, ils seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de six (06) points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.

560985 ATHLETIC CLUB DE L'ALLET

561243 FOOTBALL CLUB UPPER

581941 AC. DE FOOT YACOUB

552388 FOOTBALL CLUB D AUBENAS

580660 A.S. ROMANAISE

544713 S.C. ROMANS

564744 ASSOCIATION SPORTIVE DE CRUAS

**Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel ([ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr)) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF..**

- **Merci de contacter dans les meilleurs délais le service comptabilité de la Ligue.**